



# NEXITY S'ENGAGE POUR LE POUVOIR D'ACHAT DES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES EN LEUR OFFRANT 3 ANS D'ÉNERGIE

Paris, le 10 mai 2022

**La tendance inflationniste actuelle freine l'accession à la propriété immobilière, notamment pour les primo-accédants. Dans ce contexte, Nexity décide de soutenir le pouvoir d'achat immobilier, en offrant aux acquéreurs d'un appartement neuf, une réduction de prix équivalente à 3 ans d'énergie<sup>1</sup>, soit une remise commerciale pouvant aller jusqu'à 6000 euros.**

Le début de l'année 2022 a été marqué par l'augmentation du prix des matières premières, les tarifs du gaz, de l'électricité, ou encore de l'essence. Le déclenchement du conflit ukrainien n'a fait que favoriser cette inflation, accentuant le poids croissant des dépenses des foyers Français. L'initiative « énergie » mise en place par Nexity, vient renforcer l'objectif du Groupe de soutenir le pouvoir d'achat et permettre à chacun de concrétiser son projet immobilier.

Nexity, historiquement engagé pour créer une ville inclusive et favoriser l'accès au logement pour tous, déploie sa raison d'être « La vie ensemble » au quotidien dans des offres concrètes et des produits spécifiques. Ainsi, l'offre « énergie »<sup>1</sup> mise en place par le Groupe jusqu'au 3 juillet, réduit le prix du bien immobilier Nexity acheté, d'une somme forfaitaire équivalente à la consommation moyenne d'énergie par m<sup>2</sup> d'un logement neuf construit conformément à la RT 2012. Le montant de cette somme est compris entre 1700 euros pour un T1 et 6000 euros à partir d'un T4.

Investissez dans votre futur logement.  
Pas dans vos factures d'énergie.

Nexity vous offre **3 ans d'énergie**  
soit jusqu'à 6 000 €\* offerts.

**J'EN PROFITE**

\*Voir conditions sur nexity.fr



## NEXITY, LA VIE ENSEMBLE

Avec plus de 8000 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 4,6 milliards d'euros en 2021, Nexity, premier groupe immobilier français intégré, est présent sur tout le territoire et intervient sur l'ensemble des métiers de la promotion et des services. Notre plateforme de services nous permet de répondre à tous les besoins de nos clients, particuliers, entreprises, institutionnels et collectivités. Notre raison d'être 'la vie ensemble' traduit notre engagement à créer pour eux, des espaces, des quartiers et des villes durables qui permettent de tisser et retisser des liens.

Nexity est notamment classé, pour la troisième année consécutive, 1<sup>er</sup> maître d'ouvrage de l'Association pour le développement du Bâtiment Bas Carbone (BBCA), membre de l'indice Bloomberg Gender-Equity (GEI sur l'équité femmes-hommes), et Best Workplaces 2021.

Nexity est coté au SRD, au Compartiment A d'Euronext et au SBF 120.

## CONTACT

Julie MARY – Responsable des relations presse / +33 (0)1 85 55 32 35 – [jmary@nexity.fr](mailto:jmary@nexity.fr)

<sup>1</sup> Offre valable jusqu'au 03/07/2022, ouverte à toute personne physique majeure achetant sa résidence principale, et valable uniquement en cas de signature de l'acte de vente au plus tard dans un délai 9 mois après la signature du contrat de réservation, portant sur un bien immobilier neuf Nexity (voir liste exhaustive des programmes éligibles et toutes les informations sur <https://www.offres.nexity.fr>).

L'offre se traduira par une réduction de prix sur le bien immobilier acheté, d'une somme forfaitaire équivalente à la consommation d'énergie primaire maximale moyenne d'un logement par kilowattheures par m<sup>2</sup> et par an, sur une période de 3 ans, sur la base de logements neufs construits conformément à la RT 2012 ; et en fonction de la typologie de bien acheté, tel que décrit ci-après : réduction de prix pour les biens en VEFA : T1 (1700€) ; T2 (3000€) ; T3 (4500€) ; T4, T5 et T6 (6000€).

Estimation de la consommation moyenne d'énergie réalisée en février 2020 par le bureau d'études NRGYS sur 200 logements, suivant l'objectif de consommation maximale moyenne d'énergie imposée par la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, pour tout logement construit en RT 2012, sur la base de superficie moyenne des logements Nexity disponibles à la date du 21/04/2022 (T1 : 32 m<sup>2</sup> ; T2 : 45m<sup>2</sup> ; T3 : 64m<sup>2</sup> ; T4 : 83m<sup>2</sup> ; T5 : 105m<sup>2</sup> ; T6 : 116m<sup>2</sup>), et en fonction des prix réglementés de l'électricité et du gaz à la date du 02/05/2022 (coût à la consommation du gaz de 0,1121€/kWh et de l'électricité de 0,174€/kWh). Estimation arrondie au supérieur.

Attention, estimation faite sur la base de consommation de chauffage réglementaire moyenne sur les différentes régions de France pour une température intérieure de 19°C, de production d'eau chaude sanitaire réglementaire moyenne sur les différentes régions de France et usages domestiques moyens. Les consommations réelles pour un logement donné pourront présenter des différences importantes par rapport à ces estimations en fonction de son usage, du nombre d'occupants, de la zone géographique et/ou des conditions météorologiques réelles.

<https://www.nexity.fr/actualites/juridique/offres-commerciales/campagnes-commerciales>